

CAP du macrograde A du MATTE (25-03-25) Déclaration des élus CFDT

Entre les reculs sur les questions environnementales au niveau national et les coupes budgétaires, nous n'échappons pas à la morosité de l'ambiance générale pesant sur le ministère de la Transition écologique

S'agissant du recul du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Transition Ecologique) sur les questions environnementales, aujourd'hui, les agents de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) se retrouvent injustement pris pour cible dans le débat politique. Alors qu'ils exercent leurs missions avec engagement et conviction, ils font l'objet de critiques infondées pour des décisions qu'ils ne font qu'appliquer.

Les choix politiques relèvent bien de nos élus, et cela ne doit pas se traduire par une mise en accusation des agents qui les appliquent au quotidien. Nous rappelons que les agents de l'OFB en charge des contrôles ne sont ni des décideurs ni des boucs émissaires. Ils accomplissent leur mission avec professionnalisme et essaie autant se faire se peut de faire preuve de discernement dans le cadre législatif et réglementaire qui leur est imposé. Ces agents, engagés dans une mission d'intérêt général définie par le pouvoir politique, ne sont donc ni responsables de la création de l'OFB ni des modalités de leur action sur le terrain. Il est par conséquent profondément injuste que les décideurs politiques leur fassent porter le poids des tensions auprès des acteurs contrôlés .

Toutes ces critiques pèsent lourdement sur leur moral et leur quotidien, engendrant stress, démotivation et des certaines fois, des tensions accrues avec leur hiérarchie, pouvant mener à des conflits et des recours au sein de cette instance. Comment les agents en charge des contrôles peuvent-ils travailler sereinement lorsqu'ils sont accusés d'être trop stricts. A force, ne risqueraient -ils pas de se voir reprocher de ne pas en faire assez ? Cette contradiction deviendra rapidement insupportable ! C'est la raison pour laquelle nous en parlons aujourd'hui.

Nous demandons à l'administration de prendre en compte cette réalité pour être en mesure de faire baisser cette tension.

S'agissant des coupes budgétaires, nous souhaitons attirer votre attention sur une problématique récurrente rencontrée par de nombreux agents souhaitant exercer leur droit à la mobilité au sein du MATTE.

Il nous a été signalé que des collègues en poste dans des établissements publics du MATTE (ex : CEREMA, etc.) se sont vu refuser leur demande de mutation vers des services du ministère, au motif que "les restrictions actuellement en vigueur en matière de recrutement" ne permettent pas d'accueillir des fonctionnaires extérieurs de catégorie A, y compris en provenance d'établissements publics sous tutelle du ministère.

Ces refus, motivés par des contraintes budgétaires, semblent en contradiction avec les engagements affichés en faveur de la mobilité et de la fluidité des parcours professionnels au sein de la fonction publique. Il rigidifie les carrières et limite les opportunités d'évolution pour

les agents, alors même que la mobilité est un levier essentiel pour la gestion dynamique des ressources humaines et l'enrichissement des compétences au sein de l'administration.

Nous souhaiterions avoir des clarifications sur les raisons précises de ces blocages et leur portée réelle ; les évolutions prévues pour faciliter la mobilité entre établissements publics et services du ministère ; les mesures qui pourraient être mises en place pour éviter que des agents motivés et qualifiés ne se retrouvent dans l'impossibilité d'évoluer au sein de leur propre ministère ; les actions visant à mieux communiquer entre la DRH, les ZGE et les services, auprès des agents demandeurs qui sont en attente d'une décision qui n'est pas anodine pour leur vie personnelle.

Enfin, dernier sujet, nous avons pris connaissance du « Rapport sur les demandes de révision des comptes-rendus d'entretien professionnel 2023-2024 »

Sur les recours sur CREP 2023 reçus par le le bureau de l'évaluation, de l'appui au pilotage et à la gestion (BEAPG), 20 étaient recevables et 11 étaient irrecevables. Pour quelles raisons ?

Nous avons noté que 80 % des avis de la CAP sont favorables en tout ou partie aux agents et que les services suivent majoritairement les avis de la CAP.

Globalement, nous constatons qu'il existe peu de recours. Par conséquent, nous ne comprenons pas pourquoi la DRH met autant de temps à les instruire.

En 2024, nous constatons une part plus forte des recours chez les catégories A. Est- ce le signe d'un malaise au sein de l'encadrement ?

En tous cas pour la CFDT, c'est un signe qui a toute son importance parmi tous ceux qui illustrent une perte de qualité et de sens au travail pour les cadres.

La CFDT a apporté une contribution auprès de la mission du CGEDD qui travaille sur l'encadrement supérieur. Une telle enquête doit être étendue à tout l'encadrement.

Nous vous remercions de votre écoute et la CFDT reste à votre disposition pour échanger sur ces sujets.

Thierry Feroux, Alexandre Galland, Francois Virevialle, Eric Bouquet